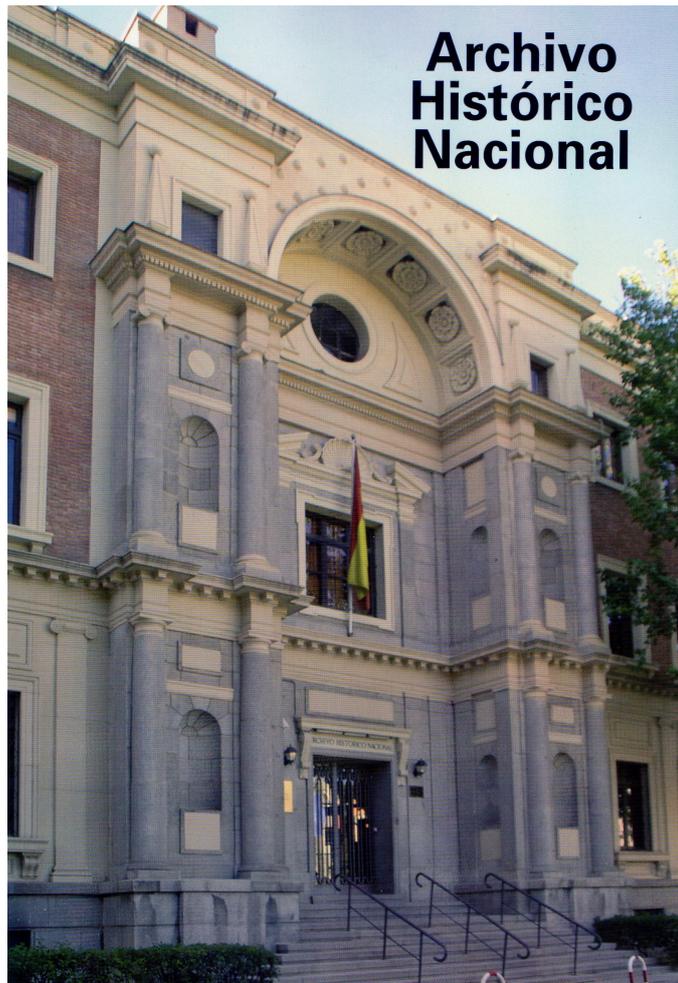


Les Archives de



Concernant : « L'INTERVENTION FRANÇAISE DE 1823 EN ESPAGNE »

Différentes liasses concernent l'intervention elle-même et ses prémisses, parmi celles-ci, la plus riche est, sans conteste possible, la liasse **E 2840** qui contient des documents inestimables pour tous chercheurs.

Un sommaire manuscrit, en français, recense les lettres autographes, pièces authentiques et secrètes relatives à la guerre d'Espagne de 1823.

Les quatre pages de ce sommaire sont intégralement citées en annexe.

La liasse E 2840 comprend notamment :

- 44 lettres autographes du Comte d'Artois à son fils, le duc d'Angoulême donnant de précieuses indications sur les relations père-fils, sur le caractère du duc d'Angoulême et sur les conseils donnés par le futur Charles X pour la conduite des armées.

- 4 lettres autographes du roi Ferdinand VII au duc d'Angoulême

- 133 lettres autographes du Premier Ministre Villèle au duc d'Angoulême, instructions sur la conduite de la campagne et conseils personnels au duc

Au total 288 documents, dont l'un revêt pour les chercheurs français une importance particulière, une lettre autographe de huit pages du Vicomte René de Chateaubriand, alors ministre des Affaires Etrangères.

D'autres liasses méritent également une consultation attentive, dont les cotes suivantes :

E 2579

Déclaration du 12 mai 1821 faite à Laybach, signée :
Pour l'Autriche : Metternich et le baron Vincent
Pour la Prusse : Kausemark
Pour la Russie : Nesselrode, Capo d'Istria, Pozzo di Borgo

E 3024

Lettre depuis Vérone du 2 décembre 1822 signée Metternich
Mémoire lu aux Cortes le 24 avril 1823
9/01/1823. Le chargé d'affaires de l'Empereur de Russie : *L'Empereur est peiné par la réponse du 6/01 de M. de San Miguel. La Russie ne saurait conserver aucune relation avec des autorités qui tolèrent et encouragent des désordres et demande délivrer ses passeports à tous les employés de la légation impériale.*

E 3077 à 3080

Lettre depuis Cadix du 5 septembre 1823
Lettre depuis Gibraltar du 15 septembre 1823
Lettre depuis Cadix du 18 septembre 1823
12 juin depuis Séville. Le Roi ayant été déclaré incapable de régner, se déclare incapable de suivre les autorités à Cadix et restera à Séville.
4 septembre. Demande de négociation d'un cessez le feu.
6 septembre depuis Sta. Maria. Duc d'Angoulême au Roi d'Espagne. La France ne fait pas la guerre à Votre Majesté mais au parti qui la tient captif à Cadix.
16 septembre depuis Cadix. Le secrétaire du Despacho del Estado de SMC demande la médiation de l'Angleterre.
28 septembre. Depuis Chiclana. Angoulême donne ordre de cesser le feu. Il attendra le Roi demain à Puerto Sta. Maria.

E 3118

Lettre du 13 septembre 1823 signée Victor Saez
Lettre du 23 septembre 1823 signée Victor Saez

E 3119 à 3120

E 3133

8/10/1823. Ordre royal imprimé. Le Roi veut que pendant son voyage vers la Cour, tout individu qui, pendant la période constitutionnelle a été député aux Cortes, secrétaire ou conseiller d'Etat, membre du Tribunal Suprême de Justice, commandant général, chef politique, ne se trouve à moins de cinq lieues du parcours. Il interdit à tout jamais à ces gens de s'approcher à moins de 15 lieues de la Cour.

Pièces jointes

Liste détaillée des documents compris dans la liasse E 2840	4 pages
Lettre autographe du Duc d'Angoulême au Roi Ferdinand du 1/06/1823	1
Copie d'une lettre du Duc d'Angoulême au Roi Ferdinand Du 14/10/1823	2
Lettre autographe du Vicomte de Chateaubriand au duc D'Angoulême 4/06/1823, extrait.	2
Instructions politiques données au Duc d'Angoulême le 14/03/1823, extrait.	2
Projet de Convention entre S.M.T.C. et S.M.C. du 25/11/1823, extrait.	1

A. H. N.
ESTADO

Leg. 2840

Collection complète

de lettres autographes, pièces authentiques et secrètes
relatives à la guerre d'Espagne de 1808.

— Suit la désignation: —

Pages n°	nombre des pièces	
1	32	4 lettres autographes formant la correspondance politique de Monsieur (le roi) adressés à M. de Duc d'Angoulême, sous une enveloppe contenant deux analyses, de la main d'un secrétaire de cabinet. 28 lettres autographes du même, retirées de la correspondance politique, adressées au même. (elles sont à la fois confidentielles et politiques.)
2	44	23 lettres et notes diverses, projets de, de la main du Duc d'Angoulême 91 ————— annotés de la même main 10 ————— d'une main de secrétaire, faisant partie de la même liasse
3	19	4 lettres autographes de Ferdinand VII, roi d'Espagne, au Duc d'Angoulême. 1 ————— signées de lui-même 7 traductions de lettres du même roi, dont une de la main du Duc d'Angoulême. 1 Brevet écrit et signé par l'infant Don Carlos.
4	7	1 lettre du feu Roi de Portugal, signée de lui et datée du Palais de Belem, le 15 juillet 1808, adressée au Duc d'Angoulême. 1 — traduction de la lettre ci-dessus, de la main du feu intime du Duc. 3 lettres autographes de la feu Reine de Portugal, Charlotte Joséphine, adressées au Duc d'Angoulême, dont 1 écrite en français par elle-même. 1 traduction d'une desdites lettres, commençant par ces mots: on montre chez nous, je profite de cette occasion pour dire à V. A., sous le plus grand secret (de br. no de tout secret) &c. 1 lettre autographe de M. Emmanuel d'Ardisson au Duc d'Angoulême, en qualité d'envoyé de la Reine Joséphine de Portugal.
5	140	133 lettres autographes de M. de Villèle formant la correspondance complète de ce Ministre avec le Prince généralissime. une grande partie des lettres de correspondance est et 3 feuilles de papier. 7 feuilles sont jointes à ces lettres et contiennent la table analytique des 133 lettres écrites de la main du feu intime du Prince.

236

236

E. S. V. P.

Classe
n.º

Nombre
de pages

236 --- D'autre part

6 --- 3

3 Lettres de Sir William A-Court ambassadeur d'Angleterre auprès du Roi Ferdinand VII. (dont 1 autographe) des 27 août. 11 et 27 7^{bre} 1823, les dites adressées au Duc d'Angoulême: 2 en anglais, 1 en français commençant ainsi: "Sire Chatham me fait savoir et m'invite à faire savoir à M. A. R. qu'achille Murat (sic) était depuis quelque temps ~~arrivé~~ dans cette garnison. &c. - toutes trois datées de Gibraltar.

7 --- 7

1 Rapport du G^{al} Guilleminot, signé de lui, au Duc d'Angoulême, daté de Tolosa, 12 avril.

1 Lettre autographe, en 8 pages, de M. de Chateaubriand, minutes de affaires étrangères au Duc d'Angoulême, le 2 Juin 1823.

1 Copie de la lettre de M. de Chateaubriand au G^{al} Guilleminot, du 25 Juin 1823, elle se termine ainsi: "Voyez dans ces longues lettres, général, la preuve de mon zèle pour le service du Roi, de mon attachement pour vous, et aussi de mon intérêt pour une entreprise dont j'ai été le premier moteur, afin de vous savoir d'une nouvelle révolution et de donner une fidèle et brillante armée aux Bourbons. notre position est entièrement changée de Europe et je dois fuir, comme français, de voir avec quelle dignité la France se reprenne par son grand prince. applaudira-t-elle d'avoir contribué à tel ou tel projet?"

1 Lettre adressée par le G^{al} Dordouille à M. de Chateaubriand, Puerto Príncipe, 7 juillet (Cop.)

1 Copie de lettre, édictée de la main de P. d'Angoulême, à M. de Villele.

1 Rapport au Duc d'Angoulême sur les dernières instructions à lui adressées par le gouvernement, par M. de Martignac.

1 Lettre (non signée) de M. de Martignac au Duc de l'Infantado, président de la Régence d'Espagne durant la guerre.

8 --- 10

3 Lettres autographes du V.º de St. Priest au Duc d'Angoulême, 18, 28 mai & 9 Juin datés de Mayas, Jan boy et Espoble de d'Allet.

3 Lettres, 2 autographes du G^{al} Dordouille et une aussi autographe de M. de Calan ambassadeur de France: en tête de la seconde est écrit: "Pour Monseigneur de Calan."

2 Lettres autographes de M. de Savignac, datées d'Oran le 17 7^{bre} et d'Alger le 22 7^{bre} 1823, le 2^{ème} en tête de la seconde de 8 pages in 8^o est écrit: Particuliers.

2 Lettres autographes du Baron de Damas. des 13 et 22 8^{bre} 1823.

256

E. J. V. P.

Tables
N^{os}

nombre
de pièces

256

... d'autre parts.



1 (Protocole du ambassadeurs et ministres de la 1^{re} alliance, Paris 26 mai & juin 1823, relatif à l'envoi d'agents diplomatiques, auprès de la Régence, précédés des ambassad^{rs} et chargés d'affaires d'Autriche, de Prusse, de Russie & de Suède)

1 lettre autographe (signature seulement) du G^{al} Raupelom (C^{te} de Suède), adressée au Duc d'Angoulême et datée de ses terres le 4 juillet 1823.

1 lettre signée du Baron d'Esch, au même, datée de Jundell, le 13 8^{me} 1823.

1 lettre autographe, du Duc de l'Infantado au même, datée d'Oserna, le 20 août.

6 lettres autographes, in 8^o du Marquis de Talara, au même, datées de Madrid, le 14 et 24 août; Jénille, 17, 19 et 20 8^{me}; Cordoue le 26 8^{me}.

1 traduction d'une lettre de Victor Jacés au même M^r. Talara, Jénille 18 8^{me}.

1 extrait d'un Requisitoire de Londres du 15 août 1823, de l'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères, relatif à une explication avec M^r. Canning.

6 lettres du Duc de Bellune au Duc d'Angoulême, les 8^{me} du 23 avril, une seule est signée de lui et du St. Omer, celle du 27 avril et 7 mai, autographes; celle du 14 mai signée seulement.

1 note relative à la prise de Evca deos et aux mesures à prendre ultérieurement.

1 note de la Régence d'Espagne au Duc d'Angoulême, datée de son Palais le 8 juillet 1823.

1 adresse de la Régence d'Espagne au même, du 27 juin 1823, revêtue de sixvingt signatures autographes.

1 traduction de la pièce ci-dessus.

1 note de la Régence, adressée au Duc d'Angoulême, en date du 12 août 1823 et relative au décret d'Andujar, signée du Président et de 3 autres membres.

1 traduction de cette note.

1 adresse de la Grandeesse d'Espagne au Duc d'Angoulême, revêtue d'unvingt quatre signatures autographes.

1 adresse du Conseil de Castille, au même, portant 18 signatures autographes.

282

E. J. V. P.

Noms
n^{os}

Noms
des lieux

182

... D'autres parts.

A. H. N.
ESTADO



12

6

- 1 Cahiers contenant les instructions politiques p^r le Duc d'Angoulême -
signés Villedieu président du Conseil, et précédés de l'approbation et
la main de Louis XVIII et de sa signature.
- 1 ordonnance relative aux pouvoirs donnés au Prince, de nommer aux
emplois. signés de Bellalune
- 1 Projet de convention (souvent cahier) entre la M. E. C. et J. M. C. -
relatif à l'armée d'occupation
- 1 Lettre signée Guilleminot major général transmettant au Duc
d'Angoulême le projet ci-dessus.
- 1 Un cahier imprimé contenant l'instruction de J. A. B. commandant en chef
concernant la nomination aux emplois d'officiers dans l'armée - mai 1813.
- 1 Cahier contenant la Note sur la rectification des limites entre la
France et l'Espagne, autographe et signés de J. G. B. de Bress, le
15 9^{bre} 1813. à ce cahier est jointe la carte des deux frontières pour
l'intelligence de la Note.

Total de la collection 288 pièces.

Monsieur mon frère et cousin,



C'est un vrai bonheur pour moi d'avoir été chargé par le Roi mon Oncle de décrire Votre Majesté d'Espagne. L'accueil que j'ai reçu dans vos Etats est un éclatant témoignage que la population ne partageoit pas les sentimens d'un parti qui avoit attenté à la liberté de Votre Majesté -

D'après les instructions du Roi mon Oncle j'en dis point m'immiscer dans le Gouvernement intérieur de l'Espagne, mais j'en dois demander à Votre Majesté pour son Bien, pour le repos de l'Espagne et celui de la France, d'accorder une Amnistie à ceux de ses Sujets qui ont été égarés, de révoquer ordonner de confiscations, et de donner à son Peuple des institutions analogues à ses mœurs, à son caractère et qui servent de garanties pour l'avenir -

Il me tarde infiniment de mettre aux pieds de Votre Majesté l'Hommage de profond Respect, auquel
Je suis,

Monsieur mon frère et cousin,
de Votre Majesté,

Letras affectuosas Frère, Cousin de
Luis

Madrid le 1.º Juin 1823.

(R)

Copie d'une lettre de S. A. N.^{le} Monseigneur Duc d'Angoulême à Sa
Majesté le Roi d'Espagne -

Monsieur Mon frere et Cousin



C'est avec regret que je me vois obligé de représenter à Votre Majesté
que tous les efforts de la France pour la délivrer & soumettre l'Espagne
deviendront inutiles si elle continue à suivre le pernicieux système de gouvernement
qui a amené les malheurs de 1820, & qui les renouvelerait si elle n'en changeoit.

Depuis quatorze jours que Votre Majesté a recouvré son autorité, on ne
connoit encore d'elle que des arrestations et des exils arbitraires, mesures opposées à tout
gouvernement régulier et à tout ordre social. Aussi l'inquiétude, la terreur et
le mécontentement commencent-ils déjà à se répandre partout. J'ai vu demander
à V. M. d'accorder une amnistie, et d'annoncer à ses peuples quelque chose de
répugnant pour l'avenir. Elle n'a encore fait ni l'un ni l'autre, au moins à ma
connoissance.

Je pense qu'il est urgent que V. M. manifeste ses intentions à la nation
tant relativement aux mesures de sévérité qu'elle jugera devoir prendre à l'égard
des principaux instigateurs de la rébellion (& ce nombre ne sauroit être trop limité)
que sur le pardon entier qu'elle a l'intention d'accorder à ceux qui soit par
égarement soit par entraînement se seroient laissés aller à favoriser le
système de la révolution.

Les intentions de V. M. une fois publiées doivent être irrévocables.
Sa parole est sacrée & l'exacte exécution de ses promesses peut seule
rétablir la confiance qui dans l'état actuel n'existe plus.

Tous ceux qui, sans être révolutionnaires, craignent avec raison le
gouvernement arbitraire & les confiscations se réunissent bientôt & augmentent
le nombre des ennemis de V. M. & par conséquent les nôtres. Les efforts continus
que la France a faits ne peuvent être prolongés indéfiniment, il faut
donc que V. M. établisse son autorité sur des bases solides.

J'espère que V. M. prendra cette lettre en considération, qu'elle
s'entourera de Conseillers qui méritent la confiance ^{en possédant} celle de la Nation, &
qu'elle prendra sans différer des mesures faites pour tranquilliser la France et
l'Espagne.

Je suis avec le plus profond respect
Sc -

de Mon quartier général d'Écija ce 14 octobre 1823

A. H. N.
ESTADO

Monseigneur,

A. H. N.
ESTADO

A présent que M. Lemis de Lalauz doit
se rendre à Madrid et qu'il s'est placé, comme
il lui est enjoint de le faire, sous vos ordres,
je demande la permission à votre Altesse
Royale de l'entretenir de l'affaire diplomatique
du moment.

Il y a trois mois que le Comte de Naples
demanda que son ambassadeur assistât aux
réunions qui auroient lieu chez moi entre
les ministres des Cours alliées, relativement
aux affaires d'Espagne. On lui accorda
cette faveur, mais avec quelques difficultés.

Mr. de Lalmon aura soin de porter à
Vobse et le Roye Royale toutes les affaires.
Je lui demande mille pardons de l'avoir
improvisée d'une aussi longue lettre: elle
m'a paru indispensable dans ce moment.
Que Monseigneur s'ette 10, 15, 20, millions
s'il le faut dans l'adip, et il enpera unot
à tout cela.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Vobse et le Roye-Royale

A. H. N.
ESTADO

Le très humble et
très obéissant serviteur

Matheubois

Paris, le 4 Juin, 1635,

Instructions politiques pour Son Altesse
Royale Monsieur le Duc d'Angoulême
Commandant en chef les armées du Roi en
Espagne.

L'armée française n'entre en Espagne qu'au nom
et pour le service du Roi Ferdinand.

Elle ne fait point la guerre aux Espagnols, elle
vient délivrer le Roi prisonnier et détruire une
faction qui opprime également le peuple et le Roi.

D'après ce principe aucun ordre, excepté les ordres
militaires, ne peut être donné en Espagne par une
Administration française : tout doit émaner d'un
pouvoir Espagnol.



A mesure que Monsieur le Duc d'Angoulême
avancera dans le pays, il rétablira les corps civils
et judiciaires tels qu'ils étoient (autant que possible)
au moment où le Roi Ferdinand a cessé d'être libre.

L'installation de ces corps aura lieu par la

toute sa prudence. Il caressera l'orgueil d'un peuple
que la moindre hauteur irrite; il trouvera un
immense appui dans le Clergé séculier et régulier;
en maintenant la discipline la plus sévère, en
payant tout ce qu'il sera obligé de prendre, en
protégeant les propriétés, les individus, les
familles, et surtout en faisant respecter les
Prêtres et les monuments religieux.

Monseigneur le Duc d'Angoulême prendra
les ordres du Roi sur le moment où il devra
quitter l'Espagne, et sur toute disposition militaire
ulérieure.

Fait à Paris, le 14 de Mars 1823

Approuvé
Louis



Le Secrétaire du Conseil
des ministres

J. de Villèle
aice

Et S. M. C. C.

Lesquels unanimes de plein pouvoir
sont convenus de stipuler les articles
ci-après.

S. A. R. Monseigneur Duc d'Angoulême
généralissime de l'armée française, laissera
en Espagne un corps d'armée de 45,000
hommes, qui séjournera jusqu'au 1.
juillet 1824.

Ce corps sera sous le ordre immédiat
de son général Commandant en chef
dont le quartier général sera établi
à Madrid ou dans les environs. Les
troupes qui le composeront ne recon-
naîtront que le ordre qui leur seront
transmis par leurs généraux et officiers,
sauf le cas où il en ferait autrement
ordonné par des instructions spéciales
à l'égard des détachements combinés avec
des troupes espagnoles.

Art. 2.

Les troupes françaises fourniront la
garde des villes en place suivantes:
Cadix, Huesca, Léon et de pendant auer,
Carthagène, Badajoz, la Corogne,
Santona, St Sébastien, Vittoria

C